

## PLAN DE PRÉVENTION – Protocole sécurité – *Gestion des entreprises extérieures (EE)*

Durée : 7 heures

Modalité pédagogique : **Présentiel – Effectif max 8/10 pers.**

Public : **Encadrement, chef de service/secteur, responsable QSE, coordinateur Sécurité, personnel signataire des plans de prévention et protocoles de sécurité**

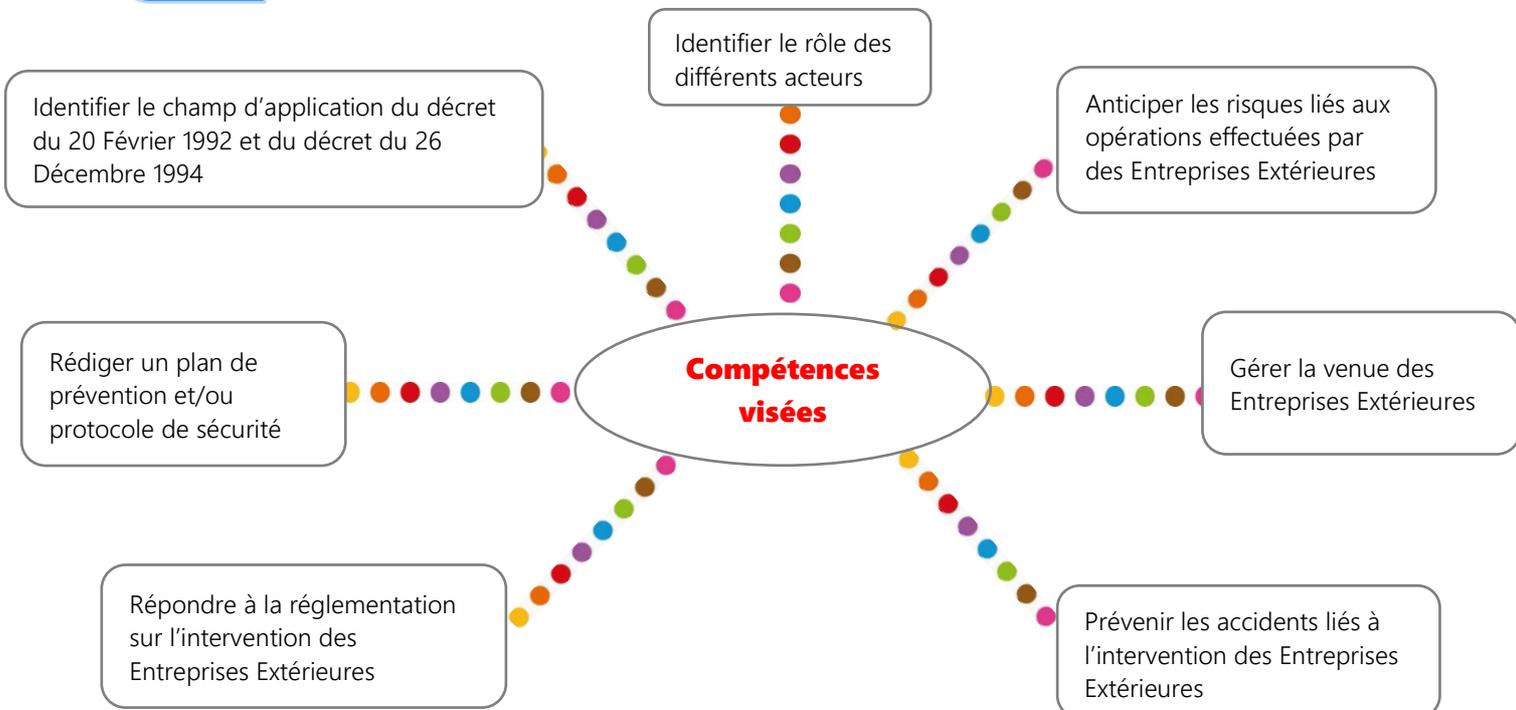
Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

**Nous consulter** / 05 63 40 50 60

### Objectif



### Contenu de la formation

- Cadre réglementaire à l'intervention d'une entreprise extérieure
- Vocabulaire - définitions des entreprises extérieures et utilisatrices
- Rôle et responsabilités de l'EE et de l'EU
- Dans quel cas établir un plan de prévention ?
- Inspection préalable commune
- Contenu et rédaction du plan de prévention
- Risques liés à l'intervention et à la situation de coactivité
- Mesures de protection et de prévention
- Dans quel cas établir un protocole de Sécurité (chargement/ déchargement)?
- Contenu et rédaction d'un protocole de sécurité



## Pédagogie

### Outils

- Guide CNPP
- Modèles de plans de prévention et protocoles sécurité - Nous pourrions aussi travailler sur vos documents internes
- Jurisprudence
- Film INRS (selon l'activité de l'établissement)

## Préparation de la formation

Prise de connaissance de l'activité de l'entreprise et des risques engendrés - Échange téléphonique avec le responsable sécurité du site, si possible

- ✓ Demande des documents existants

## Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires sont évalués tout au long du stage. Un questionnaire d'évaluation des compétences est rempli à la suite de la formation ;

À l'issue de la formation, les stagiaires se verront remettre une attestation de formation et le formateur renseignera le registre de sécurité.

## Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via [assistance@formafrance.fr](mailto:assistance@formafrance.fr)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

### Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

### Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

## Informations pratiques

Recyclage : Recommandé tous les 4 ans

Encadrement : Ingénieur en prévention des risques